

SEANCE du jeudi 8 AVRIL 2021

Procès-Verbal

Nombre de membres : L'An deux mille VINGT et UN, le 8 AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL DE COMMUNAUTE, régulièrement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Sérigny (Belforêt-en-Perche), sous la Présidence de Madame Isabelle THIERRY, Présidente

En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 35

Etaients présents : M. Jean-Paul ANDRE, Mme Claudine BEREAU, MM André BESNIER, David BOULAY, Serge CAILLY, Mme Angélique CREUSIER, Nadia DE KERMEL, MM. Jacques DEBRAY, Jean-Pierre DESHAYES, Mme Sylvie DESPIERRES, Séverine FONTAINE, Martine GEORGET, Anne GUILLIN, M. Daniel JEAN, Mme Brigitte LAURENT, MM. Jean-Claude LHERAULT, Arnaud LOISEAU, Mmes Sylvie MABIRE, Danièle MARY, Lyliane MOUSSET, Françoise NION, MM. Jean-Jacques POLICE, Mme Anne-Marie SAC EPEE, MM. Guy SUZANNE, Rémy TESSIER, Mme Isabelle THIERRY, MM. Sébastien THIROUARD, Jacques TRUILLET, Guy VOLLET

Absent représenté par Suppléant :

Absents représentés par pouvoir : M. Jean-Fred CROUZILLARD donne pouvoir à Mme Danièle MARY. Mmes Amale EL KHALEDI donne pouvoir à Mme Isabelle THIERRY. M. Alain DUTERTRE donne pouvoir à Mme Anne GUILLIN, M. Patrick GREGORI donne pouvoir à M. André BESNIER, Mme Lydie TURMEL donne pouvoir à M. Jacques TRUILLET, Mme Annie VAIL donne pouvoir à M. Sébastien THIROUARD

Absents excusés : Mme Véronique CAFFIER, M. Anthony SAVALE

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie DESPIERRES

Mme THIERRY ouvre la séance du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand à 18h30, et propose l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 18/03/2021
3. Finances :
 - a. Vote des taux de fiscalité directe locale 2021
 - b. Vote des taux TEOM 2021
 - c. Approbation des comptes de gestion 2020
 - d. Vote des comptes administratifs 2020 – Budget général et budgets annexes
 - e. Affectation du résultat
 - f. Vote des budgets primitifs 2021 – Budget General et budgets annexes
 - g. Apurement du compte1069
 - h. Avance remboursable du budget général aux budgets annexes
 - i. Subvention de fonctionnement du budget General aux budgets annexes
 - j. Groupement de commande permanent
 - k. Autorisation de programme – réhabilitation de l'école publique de Bellême
 - l. Subventions 2021 aux associations
4. Développement économique : plan de financement du projet Evidence
5. Intérêt communautaire : Convention « Petites villes de demain »
6. Equipements : demande de subvention complémentaire – gymnase du Theil
7. Mobilité : bilan du transport à la demande et demande de participation financière
8. Voirie : attribution du marché
9. Parc du Perche : désignation de représentants
10. Informations diverses
11. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil accepte de désigner Madame Sylvie DESPIERRES, secrétaire pour cette séance.

2. Approbation du compte-rendu du 18/03/2021

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 18 mars 2021 à l'unanimité.

3. Finances :

a. Vote des taux de fiscalité directe locale 2021

En 2021, suite aux mesures de réforme fiscale, seuls les taux concernant la Taxe Foncière (bâti et non bâti) ainsi que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) doivent être votés.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :
- De voter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 comme suit :

| FISCALITE 2021 | | | |
|----------------|--------------|--------|-----------|
| | Bases | Taux | Produits |
| FB | 11 773 000 € | 7,54% | 887 684 € |
| FNB | 2 426 000 € | 14,53% | 352 497 € |
| CFE | 3 912 000 € | 15,37% | 601 274 € |

b. Vote des taux TEOM 2021

Il est proposé au Conseil de reconduire les taux 2020 en 2021, comme suit :

| TEOM 2021 | | | |
|-----------------|-------------|-----------|-------------|
| Secteurs | Bases | Taux en % | Produits |
| Zone 1 (PB) | 1 472 248 € | 15.50 | 228 198 € |
| Zone 2 (PB AV) | 3 358 697 € | 9.10 | 305 641 € |
| Zone 3 (VH) | 4 895 132 € | 10.23 | 500 772 € |
| Produit attendu | | | 1 034 611 € |

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :
- De voter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme indiqué ci-dessus.

c. Approbation des comptes de gestion 2020 du budget général et des budgets annexes

Sous la présidence de Mme THIERRY, Présidente, et après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le M. Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations ont été faites régulièrement ;

Le Conseil communautaire, A L'UNANIMITE,

- **Approuve** les comptes de gestion 2020 du Budget « GENERAL – « 57600 »
- **Approuve** les comptes de gestion 2020 des Budgets « ANNEXES »
 - BA57602 TETE NOIRE
 - BA57604 ZA LA BRUYERE
 - BA57607 ZA IGE
 - BA57605 SPANC
 - BA57606 ZA DE MALE
 - BA57608 LOTS INTERCOMMUNAUX D'ACTIVITES

| | | | |
|---------|-------------------------|---------|--------------------------|
| BA57610 | BATIMENTS D'ACTIVITES | BA57609 | LOCATION BATIMENT ZA IGE |
| BA57611 | PEPINIERE D'ENTREPRISES | BA57612 | COUSETTE |
| BA57613 | BATIMENT AGRICOLE | BA57614 | POLE DE SANTE |
| BA57615 | ATELIER SINEAU | BA57616 | PLANETE MAT |
| BA57617 | ATELIERS RELAIS | BA57619 | ZA LES VAUX GOMBERT |

d. Vote des comptes administratifs 2020 du budget général et des budgets annexes

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, la Présidente quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil communautaire siègeant alors sous la présidence de M. THIROUARD Sébastien, 1er vice-Président,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget général

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|--------------|
| . Résultats reportés : | 1 789 101,18 |
| . Dépenses de l'exercice : | 6 887 584,98 |
| . Recettes de l'exercice : | 7 795 842,95 |
| . Résultat de l'exercice : | 908 257,97 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 2 697 359,15 |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------|---------------|
| . Résultat de clôture 2019 : | -598 336,85 |
| . Dépenses de l'exercice : | 1 275 904,06 |
| . Recettes de l'exercice : | 769 464,56 |
| . Résultat de l'exercice : | -506 439,50 |
| . Résultat de clôture 2020 : | -1 104 776,35 |

Restes à réaliser

| | |
|----------------------------------|------------|
| . En dépenses d'investissement : | 385 867,00 |
| . En recettes d'investissement : | 323 997,00 |
| . Solde : | -61 870,00 |

Budget annexe Tête Noire

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|-----------|
| . Résultats reportés : | 418,44 |
| . Dépenses de l'exercice : | 11 467,54 |
| . Recettes de l'exercice : | 11 049,10 |
| . Résultat de l'exercice : | -418,44 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 0,00 |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------|----------|
| . Résultat de clôture 2019 : | 459,19 |
| . Dépenses de l'exercice : | 5 846,00 |
| . Recettes de l'exercice : | 8 825,19 |
| . Résultat de l'exercice : | 2 979,19 |
| . résultat de clôture 2020 : | 3 438,38 |

Budget annexe ZA la Bruyère

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|-----------|
| . Résultats reportés : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 17 887,84 |
| . Recettes de l'exercice : | 17 887,84 |
| . Résultat de l'exercice : | 0,00 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 0,00 |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------|-----------|
| . Résultat de clôture 2019 : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 17 867,84 |
| . Recettes de l'exercice : | 17 768,84 |
| . Résultat de l'exercice : | -99,00 |

. résultat de clôture 2020 -99,00

Budget annexe Za Igé

Section de fonctionnement

. Résultats reportés 0,00
. Dépenses de l'exercice 46 347,19
. Recettes de l'exercice : 46 347,19
. Résultat de l'exercice : 0,00
. Résultat de clôture 2020 : 0,00

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2019 : - 46 347,19
. Dépenses de l'exercice : 46 347,19
. Recettes de l'exercice : 46 347,19
. Résultat de l'exercice : 0,00
. Résultat de clôture 2020 : -46 347,19

Budget annexe Spanc

Section d'exploitation

. Résultats reportés : -6 127,38
. Dépenses de l'exercice : 15 422,20
. Recettes de l'exercice : 21 549,58
. Résultat de l'exercice : 6 127,38
. Résultat de clôture 2020 : 0,00

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2019 : 10 712,32
. Dépenses de l'exercice : 0,00
. Recettes de l'exercice : 0,00
. Résultat de l'exercice : 0,00
. Résultat de clôture 2020 : 10 712,32

Budget annexe ZA de Mâle

Section de fonctionnement

. Résultats reportés : 3 601,77
. Dépenses de l'exercice : 109 606,23
. Recettes de l'exercice : 106 004,46
. Résultat de l'exercice : -3 601,77
. Résultat de clôture 2020 : 0,00

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2019 : 36 323,58
. Dépenses de l'exercice : 198 766,02
. Recettes de l'exercice : 103 776,42
. Résultat de l'exercice : -94 989,60
. résultat de clôture 2020 : -58 666,02

Budget annexe Lots Intercommunaux d'activités

Section de fonctionnement

. Résultats reportés : 0,00
. Dépenses de l'exercice : 205 271,18
. Recettes de l'exercice : 205 271,18
. Résultat de l'exercice : 0,00
. Résultat de clôture 2020 : 0,00

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2019 : 27 828,58
. Dépenses de l'exercice : 150 055,53
. Recettes de l'exercice : 337 640,24
. Résultat de l'exercice : 187 584,71
. Résultat de clôture 2020 : 215 413,29

Budget annexe Location bâtiment ZA Igé

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|------------|
| . Résultats reportés : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 127 715,34 |
| . Recettes de l'exercice : | 130 237,90 |
| . Résultat de l'exercice : | 2 522,56 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 2 522,56 |

Budget annexe Bâtiment d'activités

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|-----------|
| . Résultats reportés : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 56 237,01 |
| . Recettes de l'exercice : | 64 164,02 |
| . Résultat de l'exercice : | 7 927,01 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 7 927,01 |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------|------------|
| . Résultat de clôture 2019 : | -54 054,55 |
| . Dépenses de l'exercice : | 75 037,47 |
| . Recettes de l'exercice : | 119 725,01 |
| . Résultat de l'exercice : | 44 687,54 |
| . Résultat de clôture 2020 : | -9 367,01 |

Budget annexe Pépinière d'entreprises

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|------------|
| . Résultats reportés : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 86 421,13 |
| . Recettes de l'exercice : | 110 865,95 |
| . Résultat de l'exercice : | 24 444,82 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 24 444,82 |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------|------------|
| . Résultat de clôture 2019 : | -53 563,80 |
| . Dépenses de l'exercice : | 60 959,03 |
| . Recettes de l'exercice : | 90 078,01 |
| . Résultat de l'exercice : | 29 118,98 |
| . Résultat de clôture 2020 : | -24 444,82 |

Budget annexe Cousette

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|-----------|
| . Résultats reportés : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 22 393,46 |
| . Recettes de l'exercice : | 36 374,80 |
| . Résultat de l'exercice : | 13 981,34 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 13 981,34 |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------|------------|
| . Résultat de clôture 2019 : | -7 849,92 |
| . Dépenses de l'exercice : | 28 095,59 |
| . Recettes de l'exercice : | 21 964,17 |
| . Résultat de l'exercice : | -6 131,42 |
| . Résultat de clôture 2020 : | -13 981,34 |

Budget annexe Bâtiment agricole

Section de fonctionnement

| | |
|----------------------------|-----------|
| . Résultats reportés : | 36 823,06 |
| . Dépenses de l'exercice : | 28 633,33 |
| . Recettes de l'exercice : | 37 338,00 |
| . Résultat de l'exercice : | 8 704,67 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| . Résultat de clôture 2020 : | 45 527,73 |
| Section d'investissement | |
| . Résultat de clôture 2019 : | 4 402,81 |
| . Dépenses de l'exercice : | 25 251,26 |
| . Recettes de l'exercice : | 20 635,00 |
| . Résultat de l'exercice : | -4 616,26 |
| . Résultat de clôture 2020 : | -213,45 |

Budget annexe Pôle de santé

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Section de fonctionnement | |
| . Résultats reportés : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 87 534,84 |
| . Recettes de l'exercice : | 87 534,84 |
| . Résultat de l'exercice : | 0,00 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 0,00 |
| Section d'investissement | |
| . Résultat de clôture 2019 : | 198 952,41 |
| . Dépenses de l'exercice : | 1 766 964,49 |
| . Recettes de l'exercice : | 763 386,65 |
| . Résultat de l'exercice : | -1 003 577,84 |
| . Résultat de clôture 2020 : | -804 625,43 |
| Restes à réaliser | |
| . En dépenses d'investissement : | 445 290,00 |
| . En recettes d'investissement : | 1 177 242,00 |
| . Solde : | 731 952,00 |

Budget annexe Planète Mat

| | |
|------------------------------|-------------|
| Section de fonctionnement | |
| . Résultats reportés : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 45 363,47 |
| . Recettes de l'exercice : | 51 110,14 |
| . Résultat de l'exercice : | 5 746,67 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 5 746,67 |
| Section d'investissement | |
| . Résultat de clôture 2019 : | -131 247,62 |
| . Dépenses de l'exercice : | 42 290,08 |
| . Recettes de l'exercice : | 57 912,72 |
| . Résultat de l'exercice : | 15 622,64 |
| . Résultat de clôture 2020 : | -115 624,98 |

Budget annexe Ateliers relais

| | |
|------------------------------|-------------|
| Section de fonctionnement | |
| . Résultats reportés : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 27 165,88 |
| . Recettes de l'exercice : | 27 165,88 |
| . Résultat de l'exercice : | 0,00 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 0,00 |
| Section d'investissement | |
| . Résultat de clôture 2019 : | 97 501,89 |
| . Dépenses de l'exercice : | 67 753,84 |
| . Recettes de l'exercice : | 23 631,96 |
| . Résultat de l'exercice : | -44 121,88 |
| . Résultat de clôture 2020 : | -141 623,77 |

Budget annexe Atelier Sineau

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|-----------|
| . Résultats reportés : | 15 000,31 |
| . Dépenses de l'exercice : | 22 764,55 |
| . Recettes de l'exercice : | 31 757,00 |
| . Résultat de l'exercice : | 8 992,45 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 23 992,76 |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------|-----------|
| . Résultat de clôture 2019 : | 12 501,66 |
| . Dépenses de l'exercice : | 25 358,65 |
| . Recettes de l'exercice : | 18 372,00 |
| . Résultat de l'exercice : | -6 986,65 |
| . résultat de clôture 2020 : | 5 515,01 |

Budget annexe ZA les Vaux Gombert

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|-----------|
| . Résultats reportés : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 28 030,88 |
| . Recettes de l'exercice : | 28 030,88 |
| . Résultat de l'exercice : | 0,00 |
| . Résultat de clôture 2020 : | 0,00 |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------|------------|
| . Résultat de clôture 2019 : | 0,00 |
| . Dépenses de l'exercice : | 28 030,88 |
| . Recettes de l'exercice : | 7 270,40 |
| . Résultat de l'exercice : | -20 760,48 |
| . Résultat de clôture 2020 : | -20 760,48 |

e. Affectation du résultat

Budget général

Le conseil communautaire constatant le Compte administratif 2020, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

| | Résultat 2019 | Virement à section fonctionnement | Résultat 2020 | RAR 2020 | Solde RAR | Affectation du résultat |
|--|----------------|-----------------------------------|---------------|------------------------|--------------|-------------------------|
| INVEST | -598 336.85 € | | -506 439.50 € | 385 867 € 323 997 € | -61 870.00 € | -1 166 646.35 € |
| FONCT | 1 789 101.18 € | 1 789 101.18 € | 908 257.97 € | | | 2 697 359.15 € |
| Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 | | | | | | 2 697 359.15 € |
| Affectation obligatoire : | | | | | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068) | | | | | | 1 166 646.35 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | | | | | |
| Affectation complémentaire en réserve (c/1068) | | | | | | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | | | | | 1 530 712.80 € |
| Total affecté au c/1068 | | | | | | 1 166 646.35 € |
| Déficit global cumulé au 31/12/2020 | | | | | | |
| Déficit à reporter (ligne 002 en dépenses de fonctionnement) | | | | | | |

Budget annexe Location bâtiment ZA Igé

Le conseil communautaire constatant le Compte administratif 2020 présente :

En section de fonctionnement

| | |
|--|------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | 0,00 € |
| . un résultat positif pour l'exercice 2020 : | 2 522,56 € |
| . soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 | 2 522,56 € |

Conseil communautaire – 08.04.2021– Procès-Verbal

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section de fonctionnement de l'exercice 2021 le solde au compte 002 (Résultat reporté) 2 522,56 €.

Budget annexe bâtiment d'activités

Le conseil communautaire constatant le Compte administratif 2020 présente :

En section de fonctionnement

| | |
|--|------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | 0,00 € |
| . un résultat positif pour l'exercice 2020 : | 7 927.01 € |
| . soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 | 7 927.01 € |

En section d'investissement

| | |
|---|---------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | - 54 054.55 € |
| . un résultat de clôture de l'exercice 2020 : | 44 687.54 € |
| . un solde des restes à réaliser 2020 : | 0,00 € |
| . soit un besoin de financement de | 9 367.01,00 € |

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2021 au compte 1068 (recettes) 7 927.01 €.

Budget annexe Pépinière d'entreprises

Le conseil communautaire constatant le Compte administratif 2020 présente :

En section de fonctionnement

| | |
|--|-------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | 0,00 € |
| . un résultat positif pour l'exercice 2020 : | 24 444.82 € |
| . soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 | 24 444.82 € |

En section d'investissement

| | |
|---|---------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | - 53 563.80 € |
| . un résultat de clôture de l'exercice 2020 : | 29 118.98 € |
| . un solde des restes à réaliser 2020 : | 0,00 € |
| . soit un besoin de financement de | 24 444.82 € |

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2021 au compte 1068 (recettes) 24 444.82 €.

Budget annexe Cousette

Le conseil communautaire constatant le Compte administratif 2020 présente :

En section de fonctionnement

| | |
|--|-------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | 0,00 € |
| . un résultat positif pour l'exercice 2020 : | 13 981.34 € |
| . soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 | 13 981.34 € |

En section d'investissement

| | |
|---|--------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | - 7 849.92 € |
| . un résultat de clôture de l'exercice 2020 : | - 6 131.42 € |
| . un solde des restes à réaliser 2020 : | 0.00 € |
| . soit un besoin de financement de | 13 981.34 € |

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2021 au compte 1068 (recettes) 13 981.34 €.

Budget annexe bâtiment agricole

Le conseil communautaire constatant le Compte administratif 2020 présente :

En section de fonctionnement

| | |
|--|-------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | 36 823.06 € |
| . un résultat postif pour l'exercice 2020 : | 8 704.67 € |
| . soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 | 45 527.13 € |

En section d'investissement

| | |
|---|--------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | 4 402.81 € |
| . un résultat de cloture de l'exercice 2020 : | - 4 616.26 € |
| . un solde des restes à réaliser 2020 : | 0.00 € |
| . soit un besoin de financement de | 213.45 € |

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2021 au compte 1068 (recettes) 213.45 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2021 au compte 002 (résultat reporté) 45 314.28 €

Budget annexe Atelier Sineau

Le conseil communautaire constatant le Compte administratif 2020 présente :

En section de fonctionnement

| | |
|--|-------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | 15 000.31 € |
| . un résultat postif pour l'exercice 2020 : | 8 992.45 € |
| . soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 | 23 992.76 € |

En section d'investissement

| | |
|---|--------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | 12 501.66 € |
| . un résultat de cloture de l'exercice 2020 : | - 6 986.65 € |
| . un solde des restes à réaliser 2020 : | 0.00 € |
| . soit un besoin de financement de | 0.00 € |

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section de fonctionnement de l'exercice 2021 au compte 002 (résultat reporté) 23 992.76 €

Budget annexe Planète Mat

Le conseil communautaire constatant le Compte administratif 2020 présente :

En section de fonctionnement

| | |
|--|------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | 0.00 € |
| . un résultat postif pour l'exercice 2020 : | 5 746.67 € |
| . soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 | 5 746.67 € |

En section d'investissement

| | |
|---|---------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2019 : | -131 247.62 € |
| . un résultat de cloture de l'exercice 2020 : | 15 622.64 € |
| . un solde des restes à réaliser 2020 : | 0.00 € |
| . soit un besoin de financement de | 115 624.98 € |

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2021 au compte 1068 (Recettes) 5 746.67 €

f. **Vote des budgets primitifs 2021 - Budget Général et Budgets Annexes**

Budget général

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 8 961 251,80

En section d'investissement 1 876 932,24

TOTAL DU BUDGET 10 838 184,04

Budget annexe Tête Noire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 11 494,00

En section d'investissement 12 265,00

TOTAL DU BUDGET 23 759,00

Budget annexe ZA la Bruyère

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 17 997,84

En section d'investissement 18 096,84

TOTAL DU BUDGET 36 094,68

Budget annexe ZA Igé

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 46 477,19

En section d'investissement 92 824,38

TOTAL DU BUDGET 139 301,57

Budget annexe Spanc

Après en avoir délibéré, le comité syndical vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section d'exploitation 15 700,00

En section d'investissement 10 712,32

TOTAL DU BUDGET 26 412,32

Budget annexe ZA de Mâle

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 106 072,00

En section d'investissement 105 367,00

TOTAL DU BUDGET 211 439,00

Budget annexe Lots Intercommunaux d'activités

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 472 284,00

En section d'investissement 374 394,00

TOTAL DU BUDGET 846 678,00

Budget annexe Location bâtiment ZA Igé

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 127 881,00

En section d'investissement 678 500,00

TOTAL DU BUDGET 806 381,00

Budget annexe Bâtiments d'activités

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 26 010,00

En section d'investissement 29 361,00

TOTAL DU BUDGET 55 371,00

Budget annexe Pépinière d'entreprises

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 132 370,00
En section d'investissement 186 075,00
TOTAL DU BUDGET 318 445,00

Budget annexe Cousette

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 27 519,00
En section d'investissement 35 930,00
TOTAL DU BUDGET 63 449,00

Budget annexe Bâtiment agricole

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 82 652,00
En section d'investissement 25 797,00
TOTAL DU BUDGET 108 449,00

Budget annexe Pôle de santé

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 76 704,00
En section d'investissement 1 406 260,03
TOTAL DU BUDGET 1 482 964,03

Budget annexe planète Mat

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 51 107,00
En section d'investissement 155 698,00
TOTAL DU BUDGET 206 805,00

Budget annexe Ateliers relais

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 28 215,00
En section d'investissement 168 136,00
TOTAL DU BUDGET 196 351,00

Budget annexe Atelier Sineau

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 55 750,00
En section d'investissement 25 565,00
TOTAL DU BUDGET 81 315,00

Budget annexe ZA les Vaux Gombert

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 280 539,00
En section d'investissement 136 030,48
TOTAL DU BUDGET 416 569,48

g. Apurement du compte 10.69 « Reprise sur les excédents capitalisés »

Dans le cadre du passage de la nomenclature comptable M14 à M57, il convient l'année précédant la mise en place de cette nouvelle nomenclature d'apurer le solde du compte 1069 « reprise sur excédents capitalisés », débiteur pour la CdC d'un montant de 2 748.32 €.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :
- de valider l'apurement du compte 1069 et d'autoriser la Présidente ou son représentant à prévoir les crédits nécessaires au budget 2021, soit 2 748.32 €.

h. Avance remboursable du budget général aux budgets annexes

Dans le cadre de la comptabilité de rattachement des budgets annexes, leurs déficits d'investissement peuvent être financés par une avance versée par le budget général.

Les budgets présentant ainsi un déficit d'investissement en fin d'année pourront s'équilibrer grâce à une avance dont il convient de prévoir les crédits en section d'investissement (chapitre 16) du budget général, et d'en fixer les modalités de remboursement.

Le budget annexe, selon sa situation financière, pourra faire des remboursements anticipés partiels mais devra in fine rembourser intégralement le montant de l'avance au budget général.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :
- de valider le versement et le remboursement d'avances entre le budget général et les budgets annexes déficitaires en investissement et d'autoriser la Présidente ou son représentant à prévoir les crédits nécessaires en section d'investissement des budgets concernés.

i. Subvention de fonctionnement du budget général aux budgets annexes

Certains budgets annexes, dans l'attente de leur mise en activité, par vocation à offrir du service aux usagers, dans l'attente de perception optimale de loyers, n'équilibrent pas leur section de fonctionnement et doivent ainsi bénéficier d'une participation financière du budget général.

L'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au budget général de verser une subvention à ces budgets annexes, sous condition que les crédits soient prévus au budget principal.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :
- de valider le versement de subventions de fonctionnement du budget général aux budgets annexes déficitaires en fonctionnement et d'autoriser la Présidente ou son représentant à prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65 (charges de gestion courante).

j. Groupement de commande permanent

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code des marchés publics offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commande ayant vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant que les modalités de fonctionnement et d'organisation de chaque groupement de commande seront formalisées par convention constitutive,

Considérant que la création d'un groupement de commande permanent permettra de conclure des marchés dans diverses familles d'achats en matière de travaux, fournitures et services dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :
- la mise en place d'un groupement de commande permanent entre la CDC et les communes membres et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement avec les communes adhérentes.

k. Autorisation de programme – Réhabilitation de l'école publique de Bellême

Autorisation de programme – Réhabilitation école publique de Bellême

Par délibération n° 158 du 17 décembre 2020, le Conseil a validé l'ouverture d'une Autorisation de Programme (AP) pour la réhabilitation de l'école de Bellême fixant l'enveloppe globale de la dépense à 2 078 335.17 €, sa répartition sur 3 exercices (2020 à 2022), et ses moyens de financements.

Conformément aux modalités administratives des AP, il convient de retracer leur suivi (crédits de paiements) à chaque étape budgétaire (vote des budgets primitifs, décisions modificatives ou comptes administratifs).

Pour rappel, les crédits de paiements ont été votés comme suit :

| N°AP | Libellé | Montant TTC de l'Autorisation de Programme | % de réalisation | Crédit de Paiement 2020 | % de réalisation | Crédit de Paiement 2021 | % de réalisation | Crédit de Paiement 2022 |
|------|--|---|------------------------|--|--------------------------|---|-------------------------|---|
| AP 1 | Réhabilitation de l'école de Bellême Dont Maitrise d'œuvre Marché de travaux Missions, études... | 2 078 335.17 € 135 456.60 € 1 857 714.57 € 85 164.00 € | 55% 12% 48 % | 338 305.60 € 74 501.13 € 222 925.75 € 40 878.72 € | 40 % 73 % 42 % | 1 446 083.14 € 54 182.64 € 1 356 131.62 € 35 768.88 € | 5 % 15 % 10 % | 293 946.43 € 6 772.83 € 278 657.20 € 8 516.40 € |
| AP 1 | Financement de l'opération Dont Subvention DETR Emprunt FCTVA Autofinancement | 2 078 335.17 € 800 000.00 € 900 000.00 € 340 930.10 € 37 405.07 € | | 338 305.60 € 130 160.00€ 146 430.00 € 55 495.65 € 6 219.95 € | | 1 446 083.14 € 556 560.00 € 626 130.00 € 237 215.47 € 26 177.67 € | | 293 946.43 € 113 120.00 € 127 260.00 € 48 218.97 € 5 347.46 € |

Situation au 31 décembre 2020 :

| AP | Libellé | Montant TTC de l'opération | Crédit de paiement 2020 | Réalisation 2020 | Crédits 2020 reportés en 2021 | Crédit de paiement 2021 | Crédit de paiement 2022 |
|------|---------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1 | Réhabilitation | 2 078 335,17 € | 338 305,60 € | 328 183,61 € | 10 121,99 € | 1 456 205,13 € | 293 946,43 € |
| dont | | | | | | | |
| | Maîtrise d'œuvre | 135 456,60 € | 74 501,13 € | 73 866,70 € | 634,43 € | 54 817,07 € | 6 772,83 € |
| | Marché de travaux | 1 857 714,57 € | 222 925,75 € | 215 661,07 € | 7 264,68 € | 1 363 396,30 € | 278 657,20 € |
| | Missions, études... | 85 164,00 € | 40 878,72 € | 38 655,84 € | 2 222,88 € | 37 991,76 € | 8 516,00 € |
| 1 | | | | | | | |
| | Financement | 2 078 335,17 € | 338 305,60 € | 330 425,24 € | 7 880.36 | 1 453 963,50 € | 293 946,43 € |
| dont | | | | | | | |
| | DETR | 800 000,00 € | 130 160,00 € | 130 160,00 € | 0,00 € | 429 120,00 € | 240 720,00 € |
| | Emprunt | 900 000,00 € | 146 430,00 € | 146 430,00 € | 0,00 € | 753 570,00 € | 0,00 € |
| | FCTVA | 340 930,10 € | 55 495,65 € | 53 835,24 € | 1 660.41 € | 238 875,00 € | 48 218,97 € |
| | Fonds propres | 37 405,07 € | 6 219,95 € | 0.00 € | 6 219.95 € | 32 398,50 € | 5 007,46 € |

Justification des modifications :

Crédits de paiement :

En 2020, les dépenses réalisées s'élèvent à 328 183.61 € pour 338 305.60 € programmés. Il convient de reporter 10 121.99 € aux crédits de paiement 2021.

Financement :

Cette diminution de dépenses a également modifié les recettes de remboursement du FCTVA perçues pour 53 835.24 € contre 55 495.65 € programmées. Les sommes perçues pour l'emprunt et le 1er acompte de DETR portent le montant total des recettes pour cet exercice à 330 425.24 €. Il convient de régulariser cette somme dès 2021.

En 2020, un premier versement de l'emprunt a été effectué pour 146 430 € ; le 2ème versement s'est effectué en janvier 2021 pour 303 570 €, le solde du versement (450 000 €) doit être réalisé au plus tard un an après la signature de l'emprunt soit au 30 juin 2021. L'emprunt de 900 000 € sera donc décaissé à 100% sur l'AP 2021 ; en contrepartie, le versement DETR est diminué en 2021 pour conserver un financement égal au montant des dépenses.

Les fonds propres se réajustent systématiquement en 2021 et 2022.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :
-de valider les modifications de l'AP n°1 pour la réhabilitation de l'école de Bellême comme présentée ci-dessus.

I. Subventions 2021 aux associations

Lors de la commission Equipements sportifs-Vie associative, les membres de la commission ont examiné les demandes de subvention des associations d'intérêt communautaire pour l'année 2021.

Il est proposé d'attribuer les subventions ci-dessous :

| Nom de l'Association | SUBVENTION 2021 |
|---|-----------------|
| AGORA | 2 000 € |
| AIRES DU PERCHE | 0 |
| ART A TOUS EGARDS | 1 000 € |
| ATELIER'MOB | 500 € |
| CHÂTEAU ROGER MARTIN DU GARD | 500 € |
| CINEMA Le Saint Louis | 2 250 € |
| COMIB MYCOLOGIADES de Bellême | 1 000 € |
| COMICE agricole CANTON | 1 500 € |
| La COMPAGNIE DU THEATRE | 1 000 € |
| Société PHILHARMONIQUE de Saint-Germain | 3 500 € |
| MISSION LOCALE | 7 857 € |
| TOTAL | 21 107 € |

Mme **Laurent** : Le Comice agricole n'aura pas lieu cette année, la manifestation prévue est une exposition de photographies du monde agricole, des éleveurs.

A la question des élus s'interrogeant sur le projet de la société Philharmonique en 2021, Mme **Mary** explique que la subvention vient participer au traitement du chef de chœur et que l'association accepte de se déplacer dans les manifestations des communes pour faire ses répétitions.

Mme **De Kermel** : qu'en est-il de l'association Unimusic ?

Mme **Thierry** : La CdC conventionne avec cette association et lui verse une subvention pour ses frais de fonctionnement à hauteur de 35 000 € maximum selon la présentation de leur bilan annuel.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :

-d'allouer les subventions 2021 présentées ci-dessus sous réserve pour les associations du COMIB des Mycologiades de Bellême ainsi que le Comice agricole Cantonal qu'elles maintiennent leurs manifestations en 2021.

4. Développement économique : plan de financement projet Evidence Environnement

Lors de la séance de conseil du 11 février 2021, une délibération a été prise pour une demande de subvention DETR pour le projet de construction d'un bâtiment relais sur la ZA Les Rocs (Igé).

Suite à l'actualisation du chiffrage relative à ce projet réalisé par un Maître d'œuvre, il convient d'actualiser la délibération pour qu'elle soit en cohérence avec notre dossier :

La société Evidence Environnement est créée en 2016 par Jérôme CUVILLIEZ.

L'activité initiale de l'entreprise concerne la rénovation de conteneurs à déchets et de rénovation de mobilier urbain. L'objectif étant de diminuer le coût d'achat de conteneur neuf pour les collectivités en leur proposant des conteneurs rénovés.

Le Chiffres d'Affaires en 2020 avoisine les 600 000 € avec une progression annuelle de 20% malgré la crise sanitaire. En 2020 l'effectif de la société est de 7 personnes. L'entreprise est actuellement locataire et occupante sans titre d'un bâtiment de 1 000 m² situé Zone d'Activités du Collège à BELLEME.

En effet, le bail est achevé depuis 2020. Celui-ci n'est pas adapté à l'accueil d'une entreprise artisanale et de nombreuses mises aux normes sont nécessaires à la signature d'un nouveau bail. En outre, l'espace de stockage extérieur n'est plus adapté au développement de l'entreprise.

EVIDENCE ENVIRONNEMENT convoite de nouveaux marchés qui nécessitent un déménagement à moyen terme. Pour poursuivre le développement de cette activité sur son territoire et permettre à l'entreprise d'investir pleinement dans son essor, la Communauté de Communes envisage la construction d'un bâtiment relais sur la Zone d'Activités de la Croix des rocs à IGE adaptée à ses besoins.

Il s'agirait d'un bâtiment de 1 000 m² bureaux inclus d'une largeur de 15m sur un terrain de 6 000m². Cette implantation permettrait, à court terme, l'embauche de 3 salariés supplémentaires.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| | HT |
|--|---------------------|
| Dépenses | |
| Travaux de construction | 600 000,00 € |
| Mission Architecte | 48 000,00 € |
| Mission Bureau d'étude thermique et fluide | |
| Mission Etude de sol | 3 500,00 € |
| Mission sécurité et protection de la santé (SPS) | 2 900,00 € |
| Bureau de contrôle | 5 600,00 € |
| ENEDIS | 1 000,00 € |
| EAU | 2 000,00 € |
| Bornage | 2 000,00 € |
| Raccordement téléphone cuivre et pré câblage fibre | 1 500,00 € |
| TOTAL DEPENSES | 666 500,00 € |
| | HT |
| Recettes | |
| Etat - DETR (50 %) | 333 250,00 € |
| Autofinancement | 333 250,00 € |
| TOTAL RECETTES | 666 500,00 € |

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention au titre de la DETR pour un montant de 333 250 €.
- D'inscrire les crédits au budget d'investissement 2021 du budget annexe.

5. Intérêt communautaire : convention petites villes de demain

Les villes de Bellême et Val au Perche ont été lauréates de l'Appel à Manifestation Régional « Petites Villes de Demain », programme national de revitalisation du territoire piloté par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), destiné à soutenir le développement et l'attractivité des communes de moins de 20 000 habitants en attribuant des moyens humains et financiers.

Le dispositif s'organise autour de 3 piliers :

- le soutien en ingénierie : attribution d'un financement pour un poste de « Chef de projet » à hauteur de 75 % pendant 6 ans,
- l'accès à un réseau des « Petites Villes de Demain »,
- des financements sur des mesures thématiques ciblées.

Ces moyens ont pour objectif de permettre aux communes de concrétiser leurs projets de territoire.

Ce dispositif s'inscrit également dans une logique de cohérence territoriale et de construction partagée avec les intercommunalités, en cohérence avec les politiques d'aménagement et de développement (élaborées dans le cadre du PLUi notamment).

Ainsi, la Communauté de communes a porté la candidature des communes de Bellême et Val-au-Perche et sera partie prenante de cette démarche de redynamisation des 2 communes identifiées comme les 2 pôles principaux du territoire intercommunal.

Une convention d'adhésion signée entre l'Etat, la Communauté de communes et les 2 communes formalise alors les engagements réciproques pour mener à bien les programmes de revitalisation.

Cette convention encadre également les conditions d'embauche du « Chef de projet », pour lequel la Communauté de communes assurera la fonction employeur et qui sera mis à disposition des communes de Bellême et Val-au-Perche à raison de 0.5 ETP par communes.

Les communes bénéficiaires verseront annuellement le remboursement du salaire et des frais annexes à la Communauté de communes, une fois la subvention relative à l'emploi déduite.

M. Loiseau : regrette qu'aucune communication n'ait été faite sur ce projet, s'interroge sur le fait que le dispositif soit limité à 2 communes. De plus, il est également dommage que la commune de Ceton chef-lieu de Canton, n'ait pas été retenue.

Mme Thierry : La Préfecture a retenu 20 communes éligibles dans le département, sur des critères bien définis. Enfin, pour être sûres d'obtenir le label, les communes de Bellême et de Val-au-Perche ont monté leur projet en commun.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente à signer la convention d'adhésion « Petites villes de demain », signée entre l'Etat, la CdC et les communes de Bellême et Val-au-Perche.
- d'autoriser la Présidente à solliciter la subvention « Petites villes de demain »

6. Equipements : demande de subvention complémentaire - Gymnase du Theil

Dans le cadre du projet de réhabilitation totale du Gymnase du Theil, des demandes de subvention d'investissement ont été sollicitées auprès de l'Etat (DETR), de la Région (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire FNADT) et du Département de l'Orne, suite à la validation du Conseil communautaire du 11 février 2021.

Dans le cadre du Plan de relance « Rénovation Énergétique et modernisation des Equipements Sportifs » porté par l'Agence Nationale du Sport, le projet de réhabilitation du gymnase pourrait obtenir une subvention dans le cadre des crédits alloués à la Région Normandie.

En effet, la réhabilitation du gymnase prévoit la réalisation d'une rénovation énergétique performante pour cet équipement, à l'appui d'un bureau d'étude thermique et conformément aux objectifs des normes de rénovation thermique.

Ainsi, il est proposé au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention au titre du plan de relance régional « Rénovation Energétique et modernisation des Equipements Sportifs » selon le plan de financement suivant :

| | HT | TTC |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | | |
| Travaux | 1 500 000,00 € | 1 800 000,00 € |
| Maîtrise d'œuvre 6,30% (dont étude de faisabilité) | 99 750,00 € | 119 700,00 € |
| Frais divers (SPS, bureau de contrôle, études, etc.) | 13 250,00 € | 15 900,00 € |
| TOTAL DEPENSES | 1 613 000,00 € | 1 935 600,00 € |
| | | |
| | HT | TTC |
| Recettes | | |
| Etat - DETR (30 %) | 483 900,00 € | |
| Région - FRADT (22 %) | 350 000,00 € | |
| Région - Plan de relance (19%) | 300 000,00 € | |
| Département (10 %) | 161 300,00 € | |
| FCTVA | 317 515,82 € | |
| Autofinancement | 322 884,18 € | |
| TOTAL RECETTES | 1 935 600,00 € | |

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du plan de relance « Rénovation Energétique et modernisation des Equipements Sportifs » pour un montant de 300 000 €,
- et d'autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- Charge la Présidente de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021.

7. Mobilité : bilan Transport à la demande et participation financière

Le bilan financier du service pour l'année 2020 est présenté au Conseil, il est précisé que l'activité 2020 a été ralentie par les mesures de confinement.

| | Réalisé 2020 |
|---|--------------------------------|
| | CDC Collines du Perche Normand |
| Taxi SEGUR STEPHANE (S.SEGUR) | 25 629,10 € |
| Transports BELLEMOIS (P.DROUET) | 7 990,58 € |
| Eurl TAXI CETON (M.GHASARIAN) | 17 404,50 € |
| Communication + impressions tickets | 80,40 € |
| Frais postaux | 93,41 € |
| Renouvellement marchés (juin 2018) | 0,00 € |
| Indemnité Régie | 220,00 € |
| DEPENSES | 51 417,99 € |
| Régie (participation des usagers et tutelles) | 8 528,72 € |
| Subvention (Région Normandie) | 16 000,00 € |
| Commune hors territoires CDC (ex. : PERCHE EN NOCE) | 1 376,30 € |
| RECETTES | 25 905,02 € |
| RESTE A CHARGE total pour la Cdc | 25 512,97 € |

La mise à disposition du service à la commune de Perche en Nocé s'élève à 1 376.30 € en 2020 (2 523.70 € en 2019).

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de prendre acte du bilan financier 2020

- de procéder à la facturation du service à la commune de Perche en Nocé pour un montant de 1 376.30 €.

8. Voirie : attribution du marché

Le marché voirie 2018-2021 s'est terminé au 31 décembre 2020, un nouvel appel d'offres a été émis. Celui-ci s'est terminé le 16 février. Le rapport d'analyse des offres rédigé par Ingénierie 61 a été présenté en commission MAPA le 23 mars 2021.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix (pondération : 70)
- Qualité technique des prestations (pondération : 30) appréciée au vu du mémoire technique

8 candidats ont présenté des offres dans les délais :

- 4 offres pour le lot N°1 Assainissement
- 4 offres pour le lot N°2 Assainissement
- 5 offres pour le lot N°3 Voirie

| LOT 1 | | | | | |
|----------|-------------|--------------|---------------------|-------|------------|
| Offres | Prix | Critère prix | Critère prestations | Note | Classement |
| Martin | 35 138,40 € | 65,47 | 28 | 93,47 | 2 |
| Pioche | 40 425,60 € | 56,91 | 30 | 86,91 | 3 |
| Pigeon | 82 645,13 € | 27,83 | 26 | 53,83 | 4 |
| Trifault | 32 863,20 € | 70 | 25 | 95 | 1 |

| LOT 2 | | | | | |
|----------|-------------|--------------|---------------------|-------|------------|
| Offres | Prix | Critère prix | Critère prestations | Note | Classement |
| Pioche | 40 425,60 € | 56,91 | 30 | 86,91 | 2 |
| Pigeon | 82 645,13 € | 28,43 | 26 | 54,43 | 4 |
| Trifault | 32 863,20 € | 70 | 25 | 95 | 1 |
| Chapron | 45 016,80 € | 51,1 | 27 | 78,1 | 3 |

| LOT 3 | | | | | |
|------------|--------------|--------------|---------------------|-------|------------|
| Offres | Prix | Critère prix | Critère prestations | Note | Classement |
| Colas | 272 124,00 € | 70 | 29 | 99 | 1 |
| Pigeon | 441 409,87 € | 43,15 | 26 | 69,15 | 5 |
| Toffolutti | 303 866,40 € | 62,69 | 30 | 92,69 | 2 |
| Eurovia | 358 573,80 € | 53,12 | 30 | 83,12 | 3 |
| Chapron | 398 367,60 € | 47,82 | 27 | 74,82 | 4 |

Mme **Sac-Epée** : comment explique-t-on de telles différences de prix ?

M. **Lhérault** : pour l'entreprise Martin (lot 1), elle n'avait répondu que pour le secteur du Pays bellémois et non pour le Val d'Huisne.

Il précise qu'il va être important dès la signature du marché d'imposer une politique très ferme d'engagement des délais, au risque pour l'entreprise d'actionner le levier des pénalités.

M. **Boulay** : souhaite que les collectivités soient conciliantes avec les entreprises locales, qui sont souvent arrangeantes pour dépanner sur de menues interventions annexes au marché et pour lesquelles aucun avenant n'est réalisé. Il faut savoir faire la part des choses, nous ne bénéficierons plus de ces arrangements sitôt qu'on appliquera des pénalités pour un retard dans l'exécution du marché.

M. **Deshayes** précise que les entreprises ont des problèmes de recrutement, à nous de trouver des compromis pour que tout le monde y trouve son compte.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **de retenir l'entreprise TRIFAULT TP pour les lots d'Assainissement n°1 et N°2**
- **de retenir l'entreprise COLAS pour le lot Voirie**
- **d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer les pièces relatives au marché.**

9. Parc du Perche : désignation de délégués

Lors du conseil du 22 juillet 2020, il avait été désigné 2 élus pour être représentants CdC au Parc Naturel Régional du Perche (PNRP) : Amale El Khaledi (titulaire) et Daniel Jean (suppléant).

Suite à l'approbation des statuts modifiés au PNRP le 18 février dernier, le nombre de délégués représentants CdC a été revu à la hausse suite aux fusions des EPCI et conformément à la tranche de population dans laquelle se situe notre Communauté de communes. La CdC bénéficie désormais de 3 représentants.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **de désigner les délégués comme suit :**

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|----------------------------|----------------------------|
| Amale EL KHALEDI | Isabelle THIERRY |
| Daniel JEAN | Lyliane MOUSSET |
| Claudine BERAU | Françoise NION |

10. Informations diverses

Plan de continuité : La CdC et les Maisons France Services sont ouvertes

Les écoles du Theil sur Huisne et de Bellême sont ouvertes et accueillent les enfants de personnels soignants

Elabo : ouvert pour les télétravailleurs et pour le Fablab

11. Questions diverses

Mme **Nion** : souhaite savoir à quoi correspond le contrat de fourrière mentionné dans l'état des dépenses réalisées dans le cadre de la délégation de la Présidente.

Mme **Thierry** : il s'agit d'une convention signée avec un refuge pour accueillir les animaux errants ramassés par les communes.

M. **Jean** : le terrain du tailleur de pierre est vraiment mal entretenu et donne une mauvaise image sur la zone. Demande qu'il soit fait quelque chose.

M. **Boulay** : un bac de décoction a dû être fait et va permettre d'éliminer la butte de terre.

M. **Thirouard** annonce l'entrée des médecins (kinés, podologue, dentiste) dans les pôles de santé de Ceton et de Val-au-Perche. Le docteur de Ceton arrivera en mai. Finalisation du parking à Val-au-Perche.

D'ici quelques jours, une rencontre aura lieu avec deux médecins espagnols en stage à la maison médicale de Bellême, dont une est déjà venue visiter notre territoire et le pôle de val-au-Perche. Le but étant de les séduire pour qu'ils s'installent chez nous.

Mme **Nion** : qui rencontrera la psychologue qui avait pris contact pour s'installer à Ceton ?

M. **Thirouard** : Son entrée va être formalisée, elle s'était engagée au départ pour deux jours par semaine, finalement elle souhaite 1 journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 20h45.

Vu pour être affiché, le

La Présidente,

Isabelle THIERRY